



Un agent me menace et me donne une contravention

Par **Roml75**, le **19/06/2017** à **16:08**

Bonjour,

Il m'est arrivé une histoire bien désagréable et j'aimerais avoir vos avis pour contester ce que je trouve être un réel abus de pouvoir

Alors que je déplaçais mon scooter, moteur éteint, autour de la place de la porte de Versailles, un agent est passé à côté de moi, je n'ai pas fait attention à lui au départ car déplaçant mon scooter je ne voyais pas en quoi je risquais une contravention, c'est en me retournant que je l'ai vu noter sur son calepin en regardant la plaque d'immatriculation de mon scooter.

Surpris je suis allé le voir pour lui demander une explication et la raison de cette contravention. L'agent m'a répondu «c'est moi la loi» et il est parti continuer à mettre des contraventions à d'autres véhicules. N'ayant pas obtenu réponse sur la raison et l'objet de la contravention, j'ai suivi l'agent pour obtenir une réponse, or celui ci a continué de m'ignorer malgré que ma seule question était de connaître le motif de la verbalisation, je n'ai rien dit d'autre que "quel est le motif de la contravention ?"

Après 5 minutes à tenter de connaître la raison de la verbalisation sans obtenir le moindre mot de la part de cet agent, deux autres agents sont arrivés et ont entamés la discussion avec moi, je leur ai expliqué la situation qu'ils ont parfaitement compris et ont demandé à l'agent qui m'avait verbalisé la raison de la contravention, l'agent n'a toutefois pas souhaité répondre disant qu'il en avait fini avec moi. Après plusieurs demandes de la part des agents qui venaient d'arriver, l'un d'eux à rappeler au premier agent qu'il était dans l'obligation de me signaler la raison de cet verbalisation si je lui demandais, à cela il a répondu que je ferais

mieux de partir si je ne voulais pas qu'il me mette d'autres contraventions, l'agent m'a menacé à plusieurs reprises de me donner d'autres contraventions si je ne laissais pas tranquille.

Au final je viens de recevoir une amende de 35 € pour stationnement gênant sur une place de taxi alors que je déplaçait mon scooter.

Quel recours puis-je avoir ?

Merci.

Par **morobar**, le 19/06/2017 à 16:51

Bjr,

Chaque fois que je vois un jeune pousser un scooter, je me demande pas s'il n'est pas volé. C'est peut-être ce qu'a voulu vérifier l'agent en question.

Par **Lag0**, le 19/06/2017 à 16:56

[citation]Au final je viens de recevoir une amende de 35€ pour stationnement gênant sur une place de taxi alors que je déplaçait mon scooteur.

[/citation]

Bonjour,

Aviez-vous stationné votre scooter sur une place taxi ? Si oui, il se peut que la verbalisation n'ait rien à voir avec cette péripétie et qu'elle ait été effectuée avant ou après (par le même ou un autre agent).

Par **Roml75**, le 19/06/2017 à 17:26

Bonjour,

non pas du tout stationné je n'ai pas quitté mon scooter, je cherchais où le laisser et au final je suis reparti avec pour le laisser bien plus loin que le lieu indiqué de la contravention.

pour répondre à morobar, il ne s'agit pas d'un petit scooter 50cc mais d'un maxi-scooter, et une pervenche ne peut pas vérifier si c'est volé

Par **morobar**, le 20/06/2017 à 08:47

Pourquoi ?

Il n'est pas immatriculé ce scooter ?

Par **le semaphore**, le **20/06/2017 à 10:35**

[citation]pour répondre a morobar, il ne s'agit pas d'un petit scoot 50cc mais d'un maxi-scooter, et une pervenche ne peut pas vérifier si c'est volé[/citation]

[citation]Pourquoi ?

Il n'est pas immatriculé ce scooter?[/citation]

Bonjour morobar

Les ASVP et même les ASP, APJA à Paris, ne sont pas destinataires des éléments du fichier FOVES des véhicules volés .

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028749699>

voir article 4

Par **BrunoDeprais**, le **20/06/2017 à 11:18**

Bonjour

Si vous ne souhaitez pas payer, une seule chose à faire, c'est de contester, mais c'est un risque à prendre car si vous perdez, ça coûtera plus cher.

A mon avis et selon ce que vous décrivez, c'est jouable.

En principe les "agents un peu spéciaux", sont connus par leurs collègues.

Par **morobar**, le **20/06/2017 à 11:25**

J'ai simplement relevé qu'au départ "un agent est passé a coté de moi, je n'es pas fait attention à lui"

Et à l'arrivée c'est une pervenche.

J'ai donc répondu en diagonale.

Par **Roml75**, le **20/06/2017 à 16:30**

Un ASVP est aussi un agent.

Je pense bien contester et envoyer l'explication qui va avec, ce qui me fait peur c'est de tomber sur une personne qui se moque complètement de la situation et reste le dossier.

Je ne sais pas comment mettre ça en forme pour que le mauvais comportement de cette personne soit pris en compte

Par **Lag0**, le **20/06/2017 à 19:31**

Le problème, c'est que le PV fait foi jusqu'à preuve du contraire, il va donc vous falloir prouver que vous n'avez pas commis cette infraction. Pas toujours simple...

Par **Roml75**, le **21/06/2017 à 14:39**

Je vais contester en présentant tous les faits, même les autres agents présent n'ont pas compris pourquoi il avait fait ça.

Si la contestation ne passe pas je porterais plainte contre l'agent, c'est un comportement inadmissible que de menacer quelqu'un de lui inventer des contravention s'il ne s'en va pas

Par **morobar**, le **21/06/2017 à 17:06**

A nouveau vous évoquez un agent au masculin s'agissant d'une pervenche.

Votre contestation est vouée à l'échec, votre plainte au panier.

Si à chaque contravention il suffisait de porter plainte et de raconter une histoire ou un quelconque bobard pour clore l'affaire, cela se saurait.

La contravention est établie par un agent assermenté, peut être différent de celui que vous désignez, et votre parole va s'avérer des plus insuffisantes.

Par **Roml75**, le **21/06/2017 à 17:48**

morobar, pourquoi venir ici pour juste lancer des critiques ou dire des futilités, trouvez vous une activité plus productive.

D'autres personnes m'ont donnés des réponses intéressantes

Pour vous donner réponse toutefois la personne en question est un homme et pour pervenche: "Nom féminin familial donné aux contractuelles de la police parisienne, qui portaient un uniforme bleu pervenche." C'est un surnom pour ceux qui mettent les PV.

Il ne s'agit pas de bobard mais de la réalité qui a fait régir les autres agents présent

Par **Lag0**, le **22/06/2017 à 07:03**

Bonjour Roml75,

La réponse que vous a fait morobar est tout à fait correcte. Comme il a été dit plusieurs fois dans ce fil, vous devez apporter des preuves et non simplement raconter votre version, fusse la vérité. Vous serez face à un agent assermenté dont les constatations font foi, autrement dit ce qu'il a dit est la vérité, jusqu'à preuve du contraire.

Par **morobar**, le **22/06/2017** à **08:34**

C'est toujours pareil.

Il suffit de donner autre chose que la réponse espérée pour se voir accuser de futilité ou pire. L'histoire exposée n'est pas crédible, entre l'agent du troisième sexe et les autres agents qui critiquent ouvertement devant le contrevenant, il va falloir beaucoup d'optimisme pour faire prospérer une suite favorable.

Par **Roml75**, le **22/06/2017** à **14:23**

Je ne veux pas avoir des réponses qui vont dans mon sens, sinon je ne serais pas venu sur ce forum et j'aurais envoyé mon courrier directement.

C'est sur la façon de la dire que je trouve agressive, mais oui vous avez raison sur le fait que le tribunal n'en aura rien à faire, je le pense aussi après avoir lu les différents sujets.

Etant la première contravention que j'ai reçue en 7 ans de permis je ne sais pas trop à quoi j'ai affaire